



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET DE SAINT-MARTIN



Saint-Martin, le 31 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Approvisionnement pharmaceutique des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

La Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy informent la population qu'une réorganisation du circuit d'approvisionnement des 11 pharmacies de Saint-Martin et des 3 pharmacies de Saint-Barthélemy est en cours actuellement, compte tenu des actions développées par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM).

Ces changements visent à garantir une meilleure desserte de la population, dans le respect des dispositions réglementaires du code de santé publique, tout en reconnaissant le rôle premier de l'établissement pharmaceutique local de vente en gros basé à Saint-Martin.

Tout est mis en œuvre, notamment aux côtés des pharmaciens locaux, pour que cette réorganisation ne perturbe en rien l'approvisionnement habituel de la population.